

Passerelle

Le journal de Jouy Environnement et Patrimoine

N°4 - Janvier 2001

Directeur de la
Publication
B. Weber.

Ont collaboré à ce numéro :
Georges Coulliais,
Lucien Cassagne,
Michèle Duval,
Jean-Pierre Julien,
Chantal Le Blanc,
Bernadette Weber.

Edité par
Jouy Environnement
et Patrimoine
33, rue de la Libération
78350 Jouy-en-Josas
Tél. : 01 39 56 35 05

Tirage : 3000 exemplaires

Comité de Direction :
Président :
B. Weber

Vice-président :
Jean-Pierre Julien

Secrétaire :
Chantal Le Blanc

Trésorier :
Georges Coulliais

Impression :
OTS Imprimerie
78940
La Queue Lez Yvelines
Tél. 01 34 86 56 75

Conception/Réalisation :
J.J. Lamare
Tél. : 01 30 70 63 15

L'intercommunalité Et ses conséquences

Avez vous reçu des informations concernant le choix émis par la quasi totalité du Conseil Municipal de Jouy et Josas, le 28 juin 2000 sur le principe de création d'une Communauté de Communes avec les villes de Buc, Châteaufort, Les Loges en Josas, Versailles et Viroflay ?

Dans une Communauté de Communes, la loi prévoit de retenir :

• Les compétences obligatoires :

- l'aménagement de l'espace communautaire
- les actions de développement économique.

• Les compétences optionnelles :

- protection et mise en valeur de l'environnement,
- voirie d'intérêt général,
- logement et cadre de vie,
- vie culturelle et sportive (équipements...).

La communauté de Communes doit choisir au minimum une compétence optionnelle

Pour toute explication sur le choix déjà élaboré par les 5 communes regroupées autour de Versailles, Madame Le Saint dans sa lettre du Maire d'octobre 2000 précise : Cette déclaration d'intention (rejoindre Versailles) s'inscrivant dans l'application de la loi sur l'intercommunalité, est fondée sur le constat de la réalité de la vie des habitants de la commune, qui sont naturellement tournés vers Versailles, dans de nombreux domaines (scolaire, culturel, transports, commerces, tourisme, environnement...).

Nous ne savons rien de ce que la Communauté de Communes a prévu pour :

- l'aménagement de l'espace communautaire,
- les actions de développement économique.

Ces compétences obligatoires doivent être mises en œuvre, ce sont elles qui vont influencer sur notre vie.

Nous redemandons au Maire de Jouy en Josas d'organiser un débat pour informer la population.

Si la réunion d'information avait lieu avant la parution de ce numéro, nous en serions très heureux.

Le conseil d'Administration de J.E.P.

“Jouy Environnement et Patrimoine”, reçu par le Directeur Départemental de l'Équipement

Nous avons été reçus par Monsieur FREMIOT, Directeur Départemental de l'Équipement le 9 novembre dernier. Les échanges ont été cordiaux et ont porté sur :

• Les travaux actuels au Pont Colbert

Il s'agit de l'élargissement de la RN 286. La protection phonique des Jovaciens du Pont Colbert (suffisante ?) sera suivie de la construction des ouvrages d'art. Le Pont Colbert, lui-même ne sera pas élargi, ce qui reviendra à déplacer le bouchon et continuera d'alimenter la circulation de transit dans Jouy en Josas ;

• Les futurs travaux au Pont Colbert

Dans l'éventualité où le tunnel Est de l'A86 serait percé, les études de terrain devraient débuter début 2001. Monsieur FREMIOT nous propose une réunion avec Cofiroute ;

• La protection phonique des habitants des Metz

L'état s'est engagé à couvrir une portion de 350 m avant le Petit Robinson, dans l'hypothèse de l'arrivée du tunnel au Pont Colbert. La largeur de l'A86 passerait de 6 à 12 ou 15 voies. Le volume sonore déjà important au niveau de la rue Calmette, serait alors amplifié. Différents systèmes de protection sont envisagés : butte paysagère, chicane, mur, immeuble pare-bruit. Cette isolation n'est pas superflue et, elle doit être envisagée même si le tunnel n'est pas percé. Le type de revêtement de la chaussée est à l'étude.

Nous serons interlocuteurs de la Direction Départementale de l'Équipement pour l'aménagement de cette zone. Monsieur FREMIOT a assuré que nous serons consultés sur l'évolution du projet.

Toute l'équipe de Jouy Environnement et Patrimoine vous présente ses meilleurs vœux pour 2001 qui débute ce nouveau millénaire.

LE CLASSEMENT DE LA VALLÉE DE LA BIÈVRE

par Jean-Pierre Julien

Il aura fallu 38 ans de lutte pour que le classement de la vallée de la Bièvre soit enfin une réalité, Madame Dominique VOYNET, Ministre de l'Environnement, signant le décret le 7 juillet 2000.

Des associations, des personnalités, ministres, élus locaux, hauts fonctionnaires... ont œuvré depuis 1962 pour finalement obtenir ce résultat.

"JOUY Environnement et Patrimoine" étant une jeune association (10 ans) a continuellement appuyé les actions menées, même si à l'occasion de l'enquête publique de 1995, elle émettait des réserves concernant notamment les routes et voies de chemin de fer.

Il est bon de rappeler les grandes étapes qui ont précédé le classement :

Juin 1966 :

Classement de neuf propriétés 7 à Bièvres 2 à Jouy-en-Josas (Le Parc et le Château Mallet), (Le Domaine et le Château du Montcel dont une des parties classée en avril 1967).

En 1970 et 1971 :

Étude, par les commissions départementales des sites des Yvelines et de l'Essonne, en vue de l'inscription de la Haute

Vallée de la Bièvre et arrêté du 16 juin 71, signé conjointement par Messieurs Jacques DUHAMEL et Robert POUJADE respectivement ministre de la Culture et ministre de l'Environnement (Inscription à l'inventaire des sites pittoresques de toute la Vallée de la Bièvre sur les communes de Buc, Les Loges en Josas, Jouy-en-Josas, Bièvres, Igny et Verrière le Buisson ainsi que les Étangs de Saclay).

de 1972 à 2000 :

Longue période d'actions qui se sont souvent heurtées aux grands projets autoroutiers prévus dans le cadre du schéma directeur de l'Île de France et soutenus par la D.R.E. (Direction Régionale de l'Équipement).

Des compromis ont enfin permis la signature du décret.

Il faut mentionner que depuis leur création les A.V.B. (Amis de la Vallée de la Bièvre) ont œuvré pour l'obtention du classement. Monsieur Jacques TOUTAIN ancien maire de Jouy-en-Josas (décédé) est également l'un de ceux dont l'action a été prépondérante. Beaucoup d'autres personnalités se sont investies et s'investissent encore dans le combat pour la Vallée. Qu'elles veuillent bien nous pardonner de ne pas les citer, il nous aurait été impossible de toutes les nommer.

"JOUY Environnement et Patrimoine" ne peut que se réjouir de ce classement qui permet de penser que les espaces verts seront conservés et que la spéculation immobilière ne pourra pas défigurer la vallée.

Il faut toutefois rester vigilant et continuer à se battre, car une "autorisation ministérielle préalable" peut toujours permettre la modification d'un site, ce qui fait que des projets d'infrastructure routière et de voies de chemin de fer plus importantes ou nouvelles, peuvent théoriquement être envisagés. D'autre part, à quelques exceptions près, les agglomérations n'entrent pas dans le classement. Il faudra donc, là aussi, veiller à ce que des modifications de P.O.S. (Plan d'Occupation des Sols) ne viennent pas renforcer la densité des constructions et défigurer l'âme "Village" de nos communes.

Il faudra également rester vigilant en ce qui concerne l'urbanisation du Plateau de Saclay et obtenir l'assurance que les rejets engendrés par les constructions et la voirie ne viennent pas polluer nos réseaux hydrauliques et que la circulation automobile ne paralyse pas nos communes.

Les nuisances sonores : avions, hélicoptères, bruits d'usines et

autres, C.E.Pr notamment devront être strictement limitées.

Autre préoccupation :

Comment seront traités les bois et forêts dévastés par la tempête : reboisement, chemins piétonniers, réalisation de parcs, etc... Cela est très important pour le site de la Vallée.

La maîtrise de notre environnement est la condition indispensable à ce que le classement de la vallée soit une réussite. **"JOUY Environnement et Patrimoine"** y veillera et s'associera à toutes actions dans ce sens.

Distinguo :

INSCRIPTION à l'inventaire des sites :

L'administration désire conserver les paysages sans pour autant gêner l'exploitation des domaines et sans que soient sclérosés les terrains.

Les projets de construction ou de transformation peuvent être contrôlés.

CLASSEMENT :

Interdiction aux propriétaires de détruire ou de modifier l'état du site sans autorisation ministérielle préalable.

C.E.Pr : Centre d'Essais des Propulseurs à Villeras (SACLAY).

Le bouclage de l'A86

Les travaux ont repris

par Bernadette Weber

Les travaux de l'A86 ont repris à Rueil, le tunnelier vient d'arriver, le forage devrait débuter dans les prochaines semaines. Le site du futur échangeur avec l'A13 a été déboisé. La mise en service de la portion Rueil - A13 est prévue pour 2004. La mise en service de la portion Pont Colbert - autoroute A 13 est envisagée courant 2006 sans compter les retards prévus et imprévus.

L'action : un recours a été déposé

Le feuilleton fleuve de l'A86 n'est pas terminé.

Le 28 janvier 2000, le Galop¹, Ile de France Environnement, Environnement 92 et les villes de Versailles, Viroflay, Vaucresson et Le Chesnay ont déposé un recours en annulation auprès du Conseil d'Etat contre la

Convention de concession signée entre l'Etat et Cofiroute le 3 septembre 1999 et approuvé par décret le 25 novembre 1999. Le commissaire rapporteur auprès du Conseil d'Etat n'est pas désigné, il devrait l'être prochainement. Nous attendons la conclusion et nous vous tiendrons informés.

Toutes les actions ne sont pas épuisées, chaque retard dans le chantier est une victoire pour notre environnement.

La sécurité

Le tunnel est prévu à deux fois deux voies plus une bande d'arrêt d'urgence, la vitesse sera limitée à 70 km/h, les deux roues ne se seront pas autorisés, pas plus que les véhicules de plus de 2 m de haut. Les véhicules spéciaux de secours restent à concevoir.

A l'heure de la multiplication des accidents dans les tunnels, de la médiatisation de leur sécurité, nous ne pouvons pas laisser se réaliser ce projet sans continuer à agir au sein du collectif d'associations.

L'environnement

Les études de terrain au Pont Colbert devaient débuter en 2001. "Jouy Environnement et Patrimoine" sera vigilant quant au respect du "bois des Metz". Il ne faut pas oublier que la déforestation du sol argileux des Metz n'est pas étrangère aux inondations qui ont eu lieu à Jouy en Josas.

L'association s'inquiète de la nature de la couverture prévue par les engagements de l'Etat ainsi que de l'aménagement global du Petit Robinson et la protection phonique du quartier des Metz.

La régulation du trafic se fera par des retenues aux entrées et sorties des échangeurs de manière à "assurer un haut niveau de service, en contrepartie de péage perçu". Cette régulation aura une conséquence non négligeable pour la voirie locale de Jouy en Josas déjà engorgée.

¹ Collectif d'associations dont "Jouy Environnement et Patrimoine" est adhérent.

Si "le Vallon" nous était conté

par Chantal Le Blanc

Lorsque vous montez vers Vélizy, vous avez certainement remarqué avant de rentrer dans la forêt toutes ces maisons accrochées à la pente en face des bois de la Cour Roland. Vous voici dans le quartier du **Vallon**.

Mais connaissez-vous son histoire ?

Cela a vraiment commencé vers la fin des années 1950. Le terrain appartenait à la famille LETAROUILLY qui avait loué ces terres aux pépinières ALLAVOINE. C'était donc à l'époque un terrain planté de jeunes arbres fruitiers.

En 1956 il est vendu à un promoteur pour... un peu plus de cent mille francs actuels... Les travaux de viabilisation commencent... En 1958 la "Société Parisienne de Diffusion Immobilière" est créée ; elle commercialise les terrains du lotissement (une cinquantaine). A l'époque le mètre carré coûtait environ 50 F, soit pour un lot 25 à 30.000 F...

Dès 1960 les premières maisons sortent de terre, rue d'Estienne d'Orves et rue Pierre Brossolette. Pour les premiers habitants, rien n'est simple : l'électricité parvient à peine jusqu'au terrain, l'arrivée d'eau est aléatoire... Les rues ne sont que chemins de terre... Pourtant ces propriétaires qui viennent de la bruyante capitale sont heureux. Que la campagne est calme ! Pas de problème de stationnement... L'école des Metz accueille dans le château Bourget-Calmette les enfants du primaire ; un service religieux est organisé chaque dimanche dans la propriété Pasteur...

Peu à peu le quartier se peuple...

Les rues sont revêtues en 1962 ; ce qui n'empêche pas l'écoulement des eaux de poser problème : les "anciens" racontent qu'après chaque pluie un peu drue, ils étaient forcés de chasser à grands coups de balai l'eau vers les caniveaux de la rue des Fonds...

Vers 1970 le quartier a pris sa forme définitive. Tout est à peu près habité... Les enfants sont nombreux. Plus d'une quarantaine, rien que dans la rue Pierre Brossolette ! Dans les rues en impasse, marelles, jeux de billes... Au bout des rues, contre les bois, la descente offre aux enfants des pistes de luge durant les hivers neigeux... Les mamans s'organisent entre elles pour conduire à tour de rôle leurs enfants au judo, à la danse... Les jeunes font les "baby sitters" et gardent le soir les plus petits...

Mais les années passent... Les enfants grandissent et s'en vont ; les parents prennent bientôt leur retraite et souvent quittent le quartier. Une seconde génération d'occupants arrive... et les rues voient les vélos, les jeux de ballon... Halloween est le prétexte de déguisements, de maquillages et d'une quête aux bonbons à laquelle on ne peut résister... Depuis deux ans, la fête du Vallon qui rassemble au bout d'une impasse pour un repas en plein air tous les habitants du secteur, n'a jamais connu une telle affluence... Et très nombreux sont les nouveaux venus qui se proposent d'aider à son organisation. Les liens se créent peu à peu à travers cette vitalité.

Les années s'écoulent, la vie continue...

par Lucien Cassagne

George et Madame MERER ce qui a permis à cette dame de savoir à quel public elle s'adressait. Les points évoqués étaient :

- Perspectives visées par l'O.N.F.
- Motivations du choix des chênes coupés.

- Evolution de la forêt en milieu péri-urbain (objectifs : promenades, approche de la nature).

- Plans d'aménagement.

De ces échanges est ressorti un souci de complémentarité entre le public et l'O.N.F., souci de dialogue, duquel découlent certaines décisions.

Grand souci de protection au niveau du site, amputation par la D.D.E. pour la construction ou l'élargissement des routes (ex. / A 86).

Les forêts sont classées pour leur protection. Souci également d'élimination des bruits et nuisances...

La pression industrielle du siècle dernier qui engendrait la destruction des arbres a fortement diminué à ce jour.

Selon Madame MERER l'objectif de l'O.N.F. en Ile de France n'est pas la rentabilité mais l'accueil du public. La forêt est un capital et par conséquent l'objectif est de produire mais sans l'altérer. La faune se compose essentiellement d'insectes, de chevreuils, de nards et d'oiseaux.

Nous avons eu l'occasion d'admirer quelques beaux chênes plus que centenaires.

Principe d'estimation de leur âge : leur diamètre augmente de 1 cm tous les 2 ans. Par exemple, un chêne de 1.20 m de diamètre a un âge estimé à 240 ans. Une observation très régulière de ces vieux arbres est faite par l'O.N.F. pour voir s'ils n'ont pas de champignons à leur base et observer l'état de leurs branches.

L'O.N.F. dit ne plus faire de coupe rase dans les forêts mais seulement sur des petites parcelles. Le curage des fossés se fait avec beaucoup de précautions pour éviter de baisser le niveau des eaux et déstabiliser les arbres.

Le lierre doit être coupé sur les petits arbres, mais maintenu sur les gros. Non seulement, il n'est pas nuisible (il se fixe dans l'écorce par ses racines) mais en plus il fleurit en automne et ses fleurs sont butinées par les insectes à qui il sert d'abri.

Souvenir d'une habitante des Metz

par Suzanne Guitet

Il habite les Metz depuis 1930. Il y avait 7 maisons dans le lotissement. On appelait "lotissement" les quatre rues : rue Maréchal Joffre, rue Carnot (devenue rue Allavoine, nom d'un soldat tué le 1er juin 1940), rue Hoche, rue Léon Joly (devenue rue Chagnot : marin mort le 1er mai 1940, originaire de cette rue).

Le Bois des Metz - Il y avait les deux grandes allées principales qui se rejoignaient sur le R.N. 186. Elles étaient empierrées. L'une d'elle a été goudronnée suite à des travaux de pose de canalisations. Les entrées et les sorties de ces allées ont été condamnées lors de l'élargissement de la route à 2 fois 3 voies, pour éviter les risques d'accident.

Avant la guerre, des coupes par parcelles étaient réalisées dans les bois. Des bûcherons y avaient leur cabane avec leur famille. Les bois étaient nettoyés après les travaux. Pendant la guerre, les Allemands ont fait une saignée pour établir des lignes téléphoniques ou électriques. Les habitants du quartier ramassaient le bois coupé laissé sur place. Parfois ils coupaient de petits arbres en cachette bien que cela fut interdit.

Avant et après la guerre, pour ramasser le bois mort, les feuilles et le terreau il fallait un permis, le garde forestier des Loges le délivrait. Il y avait des contrôles, on risquait des amendes si l'on était pris sans permis. On allait aux châtaignes et aux champignons. Certaines per-

Le bois des Metz

Nous voici donc réunis le 19 novembre 2000 sur le parking du bout de la rue Joffre, une trentaine de personnes autour Madame MERER de l'O.N.F., par un temps relativement clément. Un long débat philosophique s'engage entre

sonnes connaissaient "les coins" et les gardaient jalousement pour elles, cela se fait encore aujourd'hui.

Après la guerre, des camions Renault ont transporté des gravats de démolition et ont empierré une partie des allées, cela a permis de les assainir.

Il y a des chemins qui descendent sur le R.N. 446 vers le Petit Jouy. Personnellement j'allais souvent aux Loges par les bois. Beaucoup pensent que les trous dans le bois sont des trous d'obus, certains peut-être, mais il y en avait déjà avant la guerre. Ils étaient souvent remplis d'eau car le sol est argileux. Une mare existait,

au niveau des n° 38/38 bis rue Joffre et le soir on entendait les grenouilles coasser.

A mi-côte entre la grande allée et la route de Jouy à Versailles, un sentier parallèle fait de sable à lapins abrite des terriers pour lapins et renards. Le coteau qui le borde est recouvert de bruyères, on y remarque des bouleaux car la terre est pauvre, des sapins et des pins y poussent aussi. Parfois les habitants des Metz allaient en cachette couper un petit sapin pour Noël. Une partie du bois des Metz était située dans le périmètre des chasses royales. On y rencontre encore une borne fleurdéliée

Sorties et rencontres

par Michelle Duval

Cette année encore, nous avons organisé des sorties qui donnent l'occasion de se rencontrer autour d'un thème fédérateur : la nature, le patrimoine communal ou plus lointain. Avez-vous su en profiter ?

Le dimanche 26 mars 2000, 31 personnes ont participé à la visite de certains **bosquets et bassins du parc de Versailles**. A cause des dégâts de la tempête encore visibles, plusieurs sites sont interdits. Mais nous découvrons, grâce à notre guide très compétente, les charmes et l'histoire de ces havres de paix et de verdure, véritables salons champêtres disséminés dans le parc. De grands noms y sont associés : Le Nôtre, Le Brun, Mansart ou le sculpteur Girardon. Le bosquet des Rocailles accueillait en son centre les danseurs sur une plate-forme de marbre aujourd'hui disparue. L'impressionnant péristyle de la Colonnade, avec ses 32 colonnes de marbres différents, servait de cadre aux soupers et collations données par le Roi de jour comme de nuit. Les 4 bassins représentant les saisons, l'Encelade et son géant écrasé sous les rochers du Mont Olympe, le bassin d'Apollon où 4 chevaux fougueux arrachent de l'eau le char du soleil nous incitent à revenir aux beaux jours pour la Fée des Grandes eaux.

C'est un tout autre spectacle qui nous attend le dimanche 18 juin 2000. Un guide de l'O.N.F. nous fait découvrir **le Parc animalier des Yvelines** à Rambouillet. Grâce à lui, nous approchons des hardes de daims, de chevreuils et de cerfs. Là aussi, la tempête a laissé des traces ; les sangliers se sont enfuis, ils sont localisés à l'extérieur du parc et nous ne pouvons pas les voir. Après un pique-nique au soleil, nous assistons à un impressionnant spectacle de rapaces, précédé de la visite un peu triste de chouettes, hiboux, hulottes, condors et vautours enfermés dans des cages. C'est un des moyens de nous les faire connaître et aimer mais au prix de leur liberté !

Enfin le 17 septembre 2000 nous avons parcouru **Jouy à la découverte de son petit patrimoine**, inconnu de nombreux Jovaciens. Connaissez-vous la grotte (artificielle comme bien d'autres dans la région) dans le bois qui surplombe le musée de la Toile de Jouy ? Savez-vous où se trouve la tombe de Léon Blum ? Avez-vous vu dans le jardin de l'école de musique les cénotaphes (tombeau élevé à la mémoire d'un mort et qui ne contient pas son corps) de Christophe Philippe Oberkampf, de sa femme et de ses enfants ?

Toutes ces sorties sont pour vous. Il suffit de nous rejoindre au rendez-vous indiqué. Regardez ci-contre "Les rendez-vous de l'an 2001" et dans le "Qui Quand Quoi Où" mensuel municipal. Nous vous attendons. A bientôt !

BULLETIN D'ADHÉSION

à retourner à : J.E.P. 33, rue de la Libération 78350 Jouy-en-Josas

Nom, Prénom _____

Profession _____ Tél. _____

Adresse _____

adhère à J.E.P. en tant que membre * : _____

et verse la cotisation annuelle de _____ pour l'année 2001
(chèque à l'ordre de J.E.P.)

Signature

* Membre actif .. 80 F
Couple 145 F
Famille 200 F

Membre bienfaiteur 200 F
Couple bienfaiteur 250 F
Famille bienfaitrice 300 F



Les rendez-vous de l'année 2001

DIMANCHE 14 JANVIER

- **PARCOURS DES ANNÉES 30, MUSÉE JARDIN PAUL LANDOWSKI**
Durée : 2 h 30
Rendez-vous : place de la gare de Jouy.
Départ à 14 h
Participation : 45 F - 20 personnes (inscription préalable)

JEUDI 8 FEVRIER

- **Visite guidée de l'INRA par madame CAUVIN responsable de la communication.**
Rendez-vous à l'accueil à 14 h
Durée : 2 h 30

DIMANCHE 29 AVRIL

- **19^{ème} MARCHÉ DE LA BIÈVRE**
- JEUDI 10 MAI**
 - **Visite guidée de l'arboretum de Chèvreloup.**
Rendez-vous : place de la gare de Jouy
Départ à 14 h
Durée : 2 h 30
Participation : 25 F

DIMANCHE 10 JUIN

- **JOURNÉE PIQUE NIQUE À LA VALLÉE AUX LOUPS**
VISITE DU PARC DE LA MAISON DE CHATEAUBRIANT LE MATIN
Rendez-vous : place de la gare de Jouy
Départ à 9 h 30
Participation : 30 F

DIMANCHE 9 OCTOBRE

- **Visite guidée des jardins André Citröen**
Rendez-vous : place de la gare de Jouy
Départ à 14 h
Participation : 35 F - 30 personnes

**RENSEIGNEMENTS :
01 39 56 41 05**